



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique forestière

Question écrite n° 50979

## Texte de la question

Mme Marie-Christine Dalloz attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la forêt. La forêt française subit des changements climatiques. 30 % de la forêt française ne pourrait s'adapter aux bouleversements climatiques à court terme. Ceci renforce les risques d'incendie et de prolifération de parasites avec sécheresse, canicules et inondations. Elle souhaiterait savoir comment le Gouvernement entend enrayer ce problème.

## Texte de la réponse

Les nombreux défis auxquels la forêt française doit faire face sont liés à ses fonctions économiques, écologiques et sociales, dont le rôle s'accroît au fur et à mesure de la prise de conscience des effets du changement climatique. Cette multifonctionnalité se traduit notamment par l'utilisation du bois, en particulier dans la construction, comme matériau renouvelable aux qualités exceptionnelles, l'intégration des forêts dans l'économie carbone, la politique de gestion durable des forêts, la préservation de la biodiversité, l'anticipation du changement climatique, l'aménagement du territoire et notamment des zones rurales. L'atteinte de ces objectifs suppose en premier lieu d'assurer la pérennité de la forêt française par le renouvellement et l'amélioration de la résilience des peuplements par des mesures sylvicoles adaptées. Le renouvellement de la forêt française est un défi majeur pour les futures décennies. Une des priorités du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt est donc de relancer la dynamique d'investissement et de reboisement en France, celle-ci devant prendre en compte l'adaptation au changement climatique. Un soutien accru à l'investissement forestier sera ainsi engagé via la création d'un fonds stratégique de la forêt et du bois actuellement en discussion dans le cadre de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt. Un ensemble de mesures fiscales destinées à relancer l'investissement en forêt a également été inséré dans la loi de finances rectificative pour 2013. Aujourd'hui, le renouvellement des peuplements surannés ou mal adaptés à la station forestière, doit prendre en compte, de façon de plus en plus marquée, les effets prévisibles du changement climatique. Il s'agira notamment de tenir compte des recommandations du plan national d'adaptation au changement climatique présenté le 20 juillet 2011 et portant sur la période 2011-2015. Cette thématique est d'ailleurs, depuis 2012, au coeur des travaux du réseau mixte technologique AFORCE, qui bénéficie d'un soutien important du ministère chargé des forêts.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Christine Dalloz](#)

**Circonscription :** Jura (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50979

**Rubrique :** Bois et forêts

**Ministère interrogé :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

**Ministère attributaire :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 mars 2014](#), page 1950

**Réponse publiée au JO le :** [29 juillet 2014](#), page 6417